

Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 mai 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.014**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 6 avril dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

- Combien d'outils offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) font appel dans une certaine mesure à l'intelligence artificielle?
- Combien de programmes offerts par le MSSS font appel dans une certaine mesure à l'intelligence artificielle? Quels sont-ils?
- Copie des rapports et analyses portant sur les enjeux éthiques liés à l'intelligence artificielle, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

En réponse au premier point de votre requête, nous vous informons que nous avons le Système de soutien à la pratique (SSP), aide à la décision pour les intervenants sociaux de la Direction de la protection de la jeunesse qui fait appel à l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, nous n'avons aucun programme en réponse au point 2 de votre demande. Enfin, vous trouverez ci-joint un document répondant au dernier point de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-68